Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_17-DE
Reçu le 14/12/2023

Val de Berry
Office Public de l'Habitat du Cher

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 8 Décembre 2023 à 9 H 30

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le vendredi 8 décembre à 9 Heures 30, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – 3ème Vice-Président du Conseil Départemental Maire de St Amand-Montrond
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy
Béatrice DAMADE	Membre – 6ème Vice-Président du Conseil Départemental
Fabrice CHOLLET	Membre – Conseiller Départemental Maire de St Martin d'Auxigny
Franck MICHOUX	Membre – Conseiller Départemental Adjoint au Maire de Vierzon 1
Nathalie LEMARCHAND	Membre – Représentant Caisse des Dépôts
Irène FELIX	Membre – Présidente de l'Agglomération de Bourges Plus
Thierry CHATELIN	Membre – Personnalité qualifiée
Christine CHEZE-DHO	Membre – Adjointe au Maire de Bourges Conseillère Communautaire
Annette BUREAU	Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère Secrétaire de Séance
Charles COLLIN	Membre - Président CAF du Cher
Dominique DHENNE	Membre – Représentant Action Logement
Daniel ROBIN	Membre – Secrétaire National de la Fédération Départementale du Secours Populaire Français
Nicole MASSICOT	Membre – Présidente de l'UDAF
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)
Ghislaine DROUET	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Annie VERHOEVEN	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Guy GONZALES	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Rachid BOUADMA	Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_17-DE
Reçu le 14/12/2023

ETAIENT EXCUSES :

Clarisse DULUC	Membre – Conseillère Départementale - Maire d'Orval Pouvoir à Béatrice DAMADE
Jean-Luc BRAHITI	Membre – Conseiller Départemental
François DESCHAMPS	Membre – Président de l'Entraide Berruyère Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
Hugo LEFELLE	Membre – Adjoint au Maire de Bourges Pouvoir à Christine CHEZE-DHO
Auguste DORLEANS	Membre – Représentant Tivoli Initiatives Pouvoir à Thierry CHATELIN
Daniel DERET	Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire Pouvoir à Daniel ROBIN
Claude HENRY	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT) Pouvoir Guy GONZALES
Nicolas LEPAIN	Membre – Représentant l'UD CGT du Cher

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Michaël DURAND	Représentant la Direction Départementale des Territoires du Cher
Frédéric DECOIN	Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de Berry

PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION :

Benoît LEMAIGRE	Directeur Général
Jean-Luc PINSON	Directeur Général Adjoint – Directeur des Finances
Emilie LARAINE	Directrice des Affaires Juridiques et des Marchés Publics
Nathalie CLOUET	Directrice de la Clientèle
Olivier SCHUBNEL	Directeur Technique et Développement
Michaël PHILIBERT	Directeur Commercial et de la Proximité
Nadège BEDU	Assistante de Direction

.....

La séance est levée à 11 H 45.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_17-DE
Reçu le 14/12/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 8 Décembre 2023 à 9 H 30

XVII – ETAT PRP

Je vous présente un état récapitulatif des dettes qui ont fait l'objet d'un effacement de dette.

Cet état concerne des dossiers pour lesquels la Commission de Surendettement a procédé à la validation d'une mesure de rétablissement personnel qui entraîne, de fait, l'effacement de la dette.

Etat PRP / Gestion 2023

Les effacements de dettes concernant le budget général ont donné lieu à :

- Comptabilisation sur le compte 65421, contrepartie 41111, pour 82 127,81 €

Ces effacements listés dans le tableau ci-joint vous sont présentés pour information.

DELIBERATION
Le Conseil d'Administration prend acte de ces effacements de dettes à hauteur de 82 127,81 €.

.....

La Secrétaire de Séance,
Annette BUREAU

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 11 décembre 2023
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_17-DE
Reçu le 14/12/2023

Gestion 2023

Références du dossier	Statut locataire	Date de notification de validation des mesures de PRP	Répartition par années			
			Montant effacé	Antérieure	2022	2023
0141002808	PARTI	24/05/2023	10 772,01 €	10 772,01 €	0,00 €	0,00 €
0092007412	PARTI	08/06/2023	4 723,99 €	1 180,15 €	3 543,84 €	0,00 €
0133007206	PARTI	05/06/2023	18 158,06 €	18 158,06 €	0,00 €	0,00 €
0006300916	PARTI	14/06/2023	635,39 €	0,00 €	635,39 €	0,00 €
0096003407	PARTI	22/05/2023	19 674,46 €	19 674,46 €	0,00 €	0,00 €
0140001503	PRESENT	23/01/2020	852,85 €	852,85 €	0,00 €	0,00 €
0085000210	PARTI	30/06/2017	224,42 €	224,42 €	0,00 €	0,00 €
0047001009	PRESENT	25/05/2023	250,84 €	0,00 €	250,84 €	0,00 €
0142000202	PARTI	25/05/2023	8 584,06 €	8 584,06 €	0,00 €	0,00 €
0152100105	PARTI	22/06/2023	6 711,07 €	0,00 €	0,00 €	6 711,07 €
0225001017	PRESENT	22/06/2023	377,59 €	0,00 €	29,33 €	348,26 €
3034073605	PARTI	16/11/2023	11 163,07 €	11 163,07 €	0,00 €	0,00 €
			82 127,81 €	70 609,08 €	4 459,40 €	7 059,33 €

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_18-DE
Reçu le 14/12/2023

Val de Berry
Office Public de l'Habitat du Cher

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 8 Décembre 2023 à 9 H 30

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le vendredi 8 décembre à 9 Heures 30, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – 3ème Vice-Président du Conseil Départemental Maire de St Amand-Montrond
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy
Béatrice DAMADE	Membre – 6ème Vice-Président du Conseil Départemental
Fabrice CHOLLET	Membre – Conseiller Départemental Maire de St Martin d'Auxigny
Franck MICHOUX	Membre – Conseiller Départemental Adjoint au Maire de Vierzon 1
Nathalie LEMARCHAND	Membre – Représentant Caisse des Dépôts
Irène FELIX	Membre – Présidente de l'Agglomération de Bourges Plus
Thierry CHATELIN	Membre – Personnalité qualifiée
Christine CHEZE-DHO	Membre – Adjointe au Maire de Bourges Conseillère Communautaire
Annette BUREAU	Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère Secrétaire de Séance
Charles COLLIN	Membre - Président CAF du Cher
Dominique DHENNE	Membre – Représentant Action Logement
Daniel ROBIN	Membre – Secrétaire National de la Fédération Départementale du Secours Populaire Français
Nicole MASSICOT	Membre – Présidente de l'UDAF
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)
Ghislaine DROUET	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Annie VERHOEVEN	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Guy GONZALES	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Rachid BOUADMA	Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_18-DE
Reçu le 14/12/2023

ETAIENT EXCUSES :

Clarisse DULUC	Membre – Conseillère Départementale - Maire d'Orval Pouvoir à Béatrice DAMADE
Jean-Luc BRAHITI	Membre – Conseiller Départemental
François DESCHAMPS	Membre – Président de l'Entraide Berruyère Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
Hugo LEFELLE	Membre – Adjoint au Maire de Bourges Pouvoir à Christine CHEZE-DHO
Auguste DORLEANS	Membre – Représentant Tivoli Initiatives Pouvoir à Thierry CHATELIN
Daniel DERET	Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire Pouvoir à Daniel ROBIN
Claude HENRY	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT) Pouvoir Guy GONZALES
Nicolas LEPAIN	Membre – Représentant l'UD CGT du Cher

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Michaël DURAND	Représentant la Direction Départementale des Territoires du Cher
Frédéric DECOIN	Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de Berry

PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION :

Benoît LEMAIGRE	Directeur Général
Jean-Luc PINSON	Directeur Général Adjoint – Directeur des Finances
Emilie LARAINE	Directrice des Affaires Juridiques et des Marchés Publics
Nathalie CLOUET	Directrice de la Clientèle
Olivier SCHUBNEL	Directeur Technique et Développement
Michaël PHILIBERT	Directeur Commercial et de la Proximité
Nadège BEDU	Assistante de Direction

.....

La séance est levée à 11 H 45.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_18-DE
Reçu le 14/12/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 8 Décembre 2023 à 9 H 30

XVIII - ADMISSIONS EN NON-VALEURS

Dans le cadre de l'analyse des dettes des locataires partis, je vous propose de procéder à l'admission en non-valeur des dettes estimées irrécouvrables à ce jour.

Il s'agit :

- De dettes pour lesquelles l'irrécouvrabilité a été constatée par un PV de carence, un certificat d'irrécouvrabilité ou pour lesquelles le recouvrement est compromis par une situation spécifique (décès, parti hors territoire français) soit 64 dossiers pour un montant total de 179 865,05 €.

- De petits reliquats dont les frais de relance et de recouvrement forcé seraient trop importants au regard du montant de la dette soit 5 dossiers pour un montant total de 39,80 €.

Vous trouverez, ci-après, le tableau récapitulatif de ces dossiers soit 69 dossiers pour un montant total de 179 904,85 €.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'irrécouvrabilité de ces dettes et prononcer leur admission en non-valeur.

Cette charge sera constatée au compte 654.11.

VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 25
POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION
Le Conseil d'Administration donne son accord sur l'irrécouvrabilité de ces dettes et prononce leur admission en non-valeur.

.....

La Secrétaire de Séance,
Annette BUREAU

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 11 décembre 2023
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE

OFFICE DE L'HABITAT DU CHER VAL DE BERRY

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-081220023_18-DE
Reçu le 14/12/2023

ANV classiques

N° dossier	Fin du Bail	Somme en Débit du dernier terme	Débit à la date du	Solde en cours	Montant Réparations locatives	Exercices antérieurs	2023	Commentaires
3035096208	26/06/2017	848,82 €	21/06/2023	6 685,54 €	1 207,14 €	5 836,72 €	848,82 €	Certificat déclinatoire. Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne- PSA
3056549108	24/10/2017	7,89 €	22/03/2023	94,11 €	252,74 €	86,22 €	7,89 €	Dossier soldé. Reliquat recouvrement judiciaire.
0269000009	15/10/2018	17,06 €	22/03/2023	489,15 €	513,98 €	472,09 €	17,06 €	Dossier soldé. Reliquat recouvrement judiciaire.
3047495415	13/01/2020	103,12 €	21/06/2023	4 193,27 €	665,35 €	4 090,15 €	103,12 €	Certificat déclinatoire. Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne- PSA
3012034306	21/07/2014	1 616,42 €	01/01/2017	2 245,84 €	1 708,29 €	2 245,84 €	0,00 €	Certificat déclinatoire. Reliquat recouvrement judiciaire- Echec amiable interne
0380000104	22/07/2021	322,85 €	18/08/2021	329,56 €	326,35 €	329,56 €	0,00 €	Reliquat BDF. Certificat d'irrecouvrabilité. Echec amiable interne et huissier.
0404100904	22/05/2017	876,07 €	20/02/2023	7 116,23 €	960,56 €	6 240,16 €	876,07 €	Certificat déclinatoire- Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne.
0039016706	14/11/2016	387,38 €	21/06/2023	3 617,79 €	731,60 €	3 566,72 €	387,38 €	Certificat d'irrecouvrabilité- Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne.
3064582714	29/05/2017	482,93 €	20/01/2022	8 245,55 €	2 680,05 €	8 245,55 €	0,00 €	Certificat délinatoire- Echec recouvrement judiciaire-Echec recouvrement amiable interne.
0145001013	11/09/2018	210,27 €	20/07/2023	2 453,22 €	- €	2 242,95 €	210,27 €	Certificat d'irrecouvrabilité- Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne.
3037006113	10/08/2021	1 625,34 €	19/10/2021	7 550,29 €	1 544,14 €	7 550,29 €	0,00 €	Locataire décédé- Règlement partiel (courrier DGFIP du 30/05/2023)
3035108111	12/06/2019	229,55 €	20/02/2023	7 849,10 €	1 595,13 €	7 619,55 €	229,55 €	Certificat d'irrecouvrabilité- Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne.
3010016603	17/02/2021	937,90 €	20/04/2021	7 055,16 €	0,00 €	7 055,16 €	0,00 €	Locataire décédé- Règlement partiel (courrier DGFIP du 13/06/2023)
3036154208	12/04/2019	110,70 €	22/03/2022	4 730,62 €	824,80 €	4 730,62 €	0,00 €	Certificat d'irrecouvrabilité- Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne.
0380001104	24/11/2021	854,94 €	25/05/2022	4 389,14 €	854,94 €	4 389,14 €	0,00 €	Locataire décédé. Absence d'actif (courrier DGFIP du 22/06/2023)
0070000410	09/09/2021	426,08 €	19/10/2021	587,54 €	417,72 €	587,54 €	0,00 €	Certificat d'irrecouvrabilité- Echec recouvrement amiable huissier- Echec recouvrement amiable interne.
0082015607	31/08/2020	639,04 €	28/10/2020	222,05 €	639,04 €	222,05 €	0,00 €	Certificat d'irrecouvrabilité- Reliquat recouvrement amiable huissier et interne.
0092013806	17/04/2018	707,85 €	21/11/2022	7 111,00 €	754,64 €	7 111,00 €	0,00 €	Certificat d'irrecouvrabilité- Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne.
0143006314	21/06/2018	441,79 €	20/07/2023	5 819,16 €	0,00 €	5 377,37 €	441,79 €	Certificat d'irrecouvrabilité- Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-081220023_18-DE
Reçu le 14/12/2023

0057021405	05/10/2016	1 677,60 €	28/11/2016	470,00 €	1 861,09 €	470,00 €	0,00 €	Reliquat recouvrement amiable- Cetificat d'irrecouvrabilité- Echec recouvrement amiable huissier-Echec recouvrement amiable interne
0024006209	03/08/2021	365,75 €	19/10/2021	4 354,46 €	283,15 €	4 354,46 €	0,00 €	Locataire décédé- Absence d'actif (courrier DGFIP du 27/06/2023)
0022072707	14/10/2016	2,41 €	21/06/2023	177,42 €	677,20 €	175,01 €	2,41 €	Dossier soldé. Reliquat recouvrement judiciaire.
3035096003	02/03/2016	117,42 €	20/07/2023	3 898,83 €	0,00 €	3 781,41 €	117,42 €	Certificat d'irrecouvrabilité- Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne. PSA
0342000704	30/11/2015	324,99 €	22/07//2020	3 288,56 €	2 137,48 €	3 288,56 €	0,00 €	Locataire décédé- Absence d'actif (courrier DGFIP du 31/07/2023)
3125003603	28/04/2022	2 944,04 €	28/06/2022	4 829,05 €	2 944,04 €	4 829,05 €	0,00 €	Locataire décédé-Règlement partiel (Courrier DGFIP du 23/08/2023)
0087018403	25/09/2012	109,18 €	20/07/2023	482,99 €	25,96 €	373,81 €	109,18 €	Reliquat recouvrement judiciaire. Certificat d'irrecouvrabilité.
0141003008	16/09/2019	354,61 €	20/07/2023	4 446,16 €	1 177,31 €	4 091,55 €	354,61 €	Certificat d'irrecouvrabilité. Echec recouvrement judiciaire- Echec recouvrement amiable interne.
3004037603	02/12/2020	770,80 €	24/02/2021	68,26 €	770,80 €	68,26 €	0,00 €	Reliquat recouvrement amiable constat d'accord.
3034064405	09/10/2019	416,17 €	15/04/2020	3 907,64 €	412,97 €	3 907,64 €	0,00 €	Locataire décédé- absence d'actif (courrier DGFIP du 28/09/2023)
3120031502	02/03/2023	405,69 €	18/04/2023	42,69 €	- €	- €	42,69 €	Echec recouvrement amiable interne
0152300808	31/01/2022	746,45 €	28/06/2022	97,45 €	580,62 €	97,45 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable interne
3035108015	18/08/2022	321,94 €	26/10/2022	146,94 €	- €	146,94 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable interne
3058558805	07/02/2023	422,58 €	05/07/2023	163,24 €	486,93 €	- €	163,24 €	Echec recouvrement amiable interne
0151014117	09/02/2023	543,95 €	05/07/2023	163,95 €	284,06 €	- €	163,95 €	Echec recouvrement amiable interne
0188302804	25/09/2018	1 811,31 €	26/04/2023	180,31 €	- €	180,31 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable interne
0031001009	15/07/2020	412,57 €	06/10/2020	196,75 €	160,22 €	196,75 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable interne
0146004212	15/06/2022	420,24 €	17/04/2023	210,24 €	- €	210,24 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable interne
0452000302	06/03/2023	706,02 €	10/05/2023	259,29 €	- €	- €	259,29 €	Echec recouvrement amiable interne
3002605813	01/03/2023	520,27 €	18/04/2023	294,27 €	317,71 €	- €	294,27 €	Echec recouvrement amiable interne
3070598302	03/03/2022	1 993,30 €	19/06/2023	363,22 €	558,07 €	363,22 €	0,00 €	Locataire décédé - règlement partiel succession
0079300312	18/01/2022	895,52 €	18/02/2022	553,52 €	282,00 €	553,52 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable huissier -NPAI

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_18-DE
Reçu le 14/12/2023

0262000312	08/04/2019	1 090,57 €	30/09/2020	600,00 €	78,74 €	600,00 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable huissier
0079300312	30/04/2019	1 053,50 €	20/05/2019	706,50 €	97,43 €	706,50 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable huissier
0092018905	06/10/2021	1 078,50 €	25/02/2022	721,50 €	852,00 €	721,50 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable huissier - certificat d'irrecouvrabilité
0042000805	04/04/2022	188,31 €	18/05/2022	828,73 €	649,23 €	828,73 €	0,00 €	Locataire décédé - absence d'actif (courrier DRFIP du 27/09/2023)
3039021209	15/05/2019	1 072,88 €	20/07/2019	835,57 €	296,60 €	835,57 €	0,00 €	Locataire dcd - absence d'actif (courrier DRFIP du 15/05/2023)
0143006117	24/02/2022	1 605,94 €	18/05/2022	1 261,94 €	720,62 €	1 261,94 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable interne - A LA REUNION
0100001108	01/03/2019	1 598,70 €	20/05/2019	1 374,70 €	1 110,83 €	1 374,70 €	0,00 €	Locataire dcd - absence d'actif (courrier DRFIP du 11/05/2023)
3034072007	02/12/2021	6 597,78 €	27/01/2023	1 459,96 €	5 939,42 €	1 459,96 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable huissier
0097000210	31/08/2021	1 586,12 €	28/12/2021	1 586,12 €	0,00 €	1 586,12 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable huissier
0108001005	04/10/2022	2 209,73 €	17/10/2023	1 832,09 €	720,44 €	1 832,09 €	0,00 €	Locataire DCD, règlement partiel de la succession (courrier DRFIP du 11/10/2023)
0272000713	06/12/2021	3 905,70 €	05/10/2023	1 921,73 €	0,00 €	1 921,73 €	0,00 €	Locataire DCD, règlement partiel de la succession (courrier DRFIP du 02/10/2023)
0074004212	01/10/2020	1 977,13 €	29/12/2020	2 072,30 €	377,17 €	2 072,30 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable huissier - NPAI
0321000205	03/03/2020	2 790,19 €	18/05/2020	2 327,19 €	2 667,52 €	2 327,19 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable interne - Dette = IRL
0147003013	15/07/2020	972,12 €	18/12/2020	2 358,39 €	2 344,20 €	2 358,39 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable interne - NPAI
0341002402	28/02/2019	987,06 €	17/06/2019	2 377,08 €	2 092,01 €	2 377,08 €	0,00 €	Echec recouvrement amiable interne - NPAI
0200500705	29/06/2021	3 250,73 €	07/09/2023	3 250,73 €	2 404,61 €	3 250,73 €	0,00 €	Locataire décédé, règlement partiel de la succession courrier DRFIP du 30/08/2023
3032012912	05/03/2020	4 592,35 €	18/05/2020	3 794,46 €	855,08 €	3 794,46 €	0,00 €	Locataire dcd - Règlement partiel succession (courrier DRFIP du 21/06/2022)
0018201809	24/06/2022	4 873,55 €	19/08/2022	4 466,91 €	754,61 €	4 466,91 €	0,00 €	Echec recouvrement - Hors département (Guyane)
0147000111	01/09/2021	4 771,53 €	19/10/2021	4 487,53 €	1 551,94 €	4 487,53 €	0,00 €	Locataire dcd - absence d'actif (courrier DRFIP du 31/05/2023)
3035104512	24/08/2022	5 767,57 €	28/07/2023	4 898,39 €	2 694,04 €	4 898,39 €	0,00 €	Locataire décédé - règlement partiel succession
0348000507	06/12/2021	6 055,67 €	18/01/2023	5 584,25 €	1 026,00 €	5 584,25 €	0,00 €	Locataire décédé - règlement partiel succession
0217001916	10/03/2021	7 934,36 €	07/07/2021	7 528,36 €	2 532,91 €	7 528,36 €	0,00 €	Locataire décédé - absence d'actif courrier DRFIP du 30/05/2023

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_18-DE
Reçu le 14/12/2023

3037019207	27/08/2018	15 367,22 €	26/02/2019	14 211,06 €	0,00 €	14 211,06 €	0,00 €	Locataire décédée - absence d'actif courrier DRFIP du 13/06/2023
TOTAL				**179 865,05 €**				

Petits reliquats

N° dossier	Fin du Bail	Somme en Débit du dernier terme	Débit à la date du	Solde en cours	Montant Réparations locatives	Exercices antérieurs	2023	Commentaires
3037011914	30/09/2019	558,87 €	14/02/2020	0,30 €	0,00 €	0,30 €	- €	< à 30 €
0146004811	20/08/2021	391,02 €	20/09/2021	1,02 €	0,00 €	1,02 €		< à 30 €
0236000311	31/05/2023	13,49 €	19/07/2023	13,49 €	429,00 €	0,00 €	13,49 €	< à 30 €
0225001117	04/04/2019	756,20 €	19/11/2019	24,97 €	- €	24,97 €		< à 30 €
0092006311	08/07/2022	118,55 €	19/08/2022	0,02 €	436,23 €	0,02 €		< à 30 €- RELIQUAT RECOUVREMENT AMIABLE
TOTAL				**39,80 €**				

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_19-DE
Reçu le 14/12/2023

Val de Berry
Office Public de l'Habitat du Cher

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 8 Décembre 2023 à 9 H 30

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le vendredi 8 décembre à 9 Heures 30, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE	Président – 3ème Vice-Président du Conseil Départemental Maire de St Amand-Montrond
Bernadette GOIN	Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo – Maire de Berry-Bouy
Béatrice DAMADE	Membre – 6ème Vice-Président du Conseil Départemental
Fabrice CHOLLET	Membre – Conseiller Départemental Maire de St Martin d'Auxigny
Franck MICHOUX	Membre – Conseiller Départemental Adjoint au Maire de Vierzon 1
Nathalie LEMARCHAND	Membre – Représentant Caisse des Dépôts
Irène FELIX	Membre – Présidente de l'Agglomération de Bourges Plus
Thierry CHATELIN	Membre – Personnalité qualifiée
Christine CHEZE-DHO	Membre – Adjointe au Maire de Bourges Conseillère Communautaire
Annette BUREAU	Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère Secrétaire de Séance
Charles COLLIN	Membre - Président CAF du Cher
Dominique DHENNE	Membre – Représentant Action Logement
Daniel ROBIN	Membre – Secrétaire National de la Fédération Départementale du Secours Populaire Français
Nicole MASSICOT	Membre – Présidente de l'UDAF
Denise DURANTON	Membre – Représentant des locataires (CNL)
Ghislaine DROUET	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Annie VERHOEVEN	Membre – Représentant des locataires (CLCV)
Guy GONZALES	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)
Rachid BOUADMA	Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_19-DE
Reçu le 14/12/2023

ETAIENT EXCUSES :

Clarisse DULUC	Membre – Conseillère Départementale - Maire d'Orval Pouvoir à Béatrice DAMADE
Jean-Luc BRAHITI	Membre – Conseiller Départemental
François DESCHAMPS	Membre – Président de l'Entraide Berruyère Pouvoir à Emmanuel RIOTTE
Hugo LEFELLE	Membre – Adjoint au Maire de Bourges Pouvoir à Christine CHEZE-DHO
Auguste DORLEANS	Membre – Représentant Tivoli Initiatives Pouvoir à Thierry CHATELIN
Daniel DERET	Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire Pouvoir à Daniel ROBIN
Claude HENRY	Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT) Pouvoir Guy GONZALES
Nicolas LEPAIN	Membre – Représentant l'UD CGT du Cher

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Michaël DURAND	Représentant la Direction Départementale des Territoires du Cher
Frédéric DECOIN	Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de Berry

PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION :

Benoît LEMAIGRE	Directeur Général
Jean-Luc PINSON	Directeur Général Adjoint – Directeur des Finances
Emilie LARAINE	Directrice des Affaires Juridiques et des Marchés Publics
Nathalie CLOUET	Directrice de la Clientèle
Olivier SCHUBNEL	Directeur Technique et Développement
Michaël PHILIBERT	Directeur Commercial et de la Proximité
Nadège BEDU	Assistante de Direction

.....

La séance est levée à 11 H 45.

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_19-DE
Reçu le 14/12/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 8 Décembre 2023 à 9 H 30

XIX – CONVENTION CITE CARITAS

Contribution de Val de Berry au déploiement d'un logement à destination des familles victimes de violences conjugales dans le cadre d'un appel à candidature porté par le Département du Cher.

La lutte contre les violences conjugales constitue un sujet de mobilisation prioritaire pour les pouvoirs publics. Dans le cadre de l'hébergement et du logement, des dispositifs existent déjà sur le territoire afin de répondre à l'urgence des situations. Afin d'élargir la palette des réponses possibles, le Département du Cher, à travers l'appel à Manifestation d'Intérêt pour une mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord, a souhaité déployer une action visant à proposer un accueil temporaire et un accompagnement global dans des logements situés sur des territoires peu pourvus.

Dans ce cadre, une réponse associant les deux bailleurs sociaux et des associations en charge de l'hébergement et de l'accompagnement était attendue.

La candidature de Cités Caritas – Cité Jean-Baptiste Caillaud a été retenue et associée à Val de Berry pour le déploiement d'un logement situé sur le territoire nord du département. Le logement ciblé est situé à AUBIGNY S/NERE, à proximité des services et des commerces.

L'association en assurera le paiement du loyer et des charges, l'équipement, la prise en charge de l'accueil et l'accompagnement des ménages concernés.

Le bailleur s'engage à participer au dispositif en attribuant à l'association porteuse de projet une subvention de 2000 € destinée à contribuer à l'équipement chaleureux et sécurisant de l'appartement en vue de favoriser un esprit « cocooning » aux bénéficiaires du dispositif.

A cet effet, une convention de financement doit être établie entre le porteur de projet, Cités Caritas – Cité Jean-Baptiste Caillaud et Val de Berry.

Il est demandé au Conseil d'Administration

- D'autoriser le Directeur Général à signer la convention avec l'association Cités Caritas – Cité Jean-Baptiste Caillaud concernant la participation financière de Val de Berry visant l'aménagement et l'équipement d'un logement à destination de l'accueil et de l'accompagnement de familles victimes de violences conjugales
- De donner son accord et d'autoriser Val de Berry au versement d'une subvention de 2000 € à l'association Cités Caritas- Cité Jean-Baptiste Caillaud aux conditions prévues dans la convention

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_19-DE
Reçu le 14/12/2023

VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 25
POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général :

- à signer la convention avec l'association Cités Caritas – Cité Jean-Baptiste Caillaud concernant la participation financière de Val de Berry visant l'aménagement et l'équipement d'un logement à destination de l'accueil et de l'accompagnement de familles victimes de violences conjugales
- à verser une subvention de 2000 € à l'association Cités Caritas- Cité Jean-Baptiste Caillaud aux conditions prévues dans la convention

.....

La Secrétaire de Séance,
Annette BUREAU

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 11 décembre 2023
Le Directeur Général,
Benoît LEMAIGRE

VAL DE BERRY - OFFICE DE L'HABITAT DU CHER

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_19-DE
Reçu le 14/12/2023

Val de Berry
Office Public de l'Habitat du Cher
14 rue Jean-Jacques Rousseau – B.P. 277
18006 BOURGES CEDEX

Association Cités Caritas
Cité Jean-Baptiste Caillaud
Rue de la Vernusse
18000 BOURGES

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION VISANT L'AMENAGEMENT ET L'EQUIPEMENT D'UN LOGEMENT A DESTINATION DE FAMILLES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Préambule

Afin d'élargir la palette des réponses possibles en termes d'hébergement et d'accompagnement des familles victimes de violences conjugales, le Département du Cher à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour une mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord a souhaité expérimenter en 2023, entre autres, un logement de transition totalement équipé, installé sur le territoire Nord peu pourvu à ce jour.

Ainsi, l'action vise à équiper un logement destiné à recevoir temporairement et de façon gratuite dans un premier temps, des familles, victimes de violences conjugales qui sollicitent un accompagnement et demandent à bénéficier de ce dispositif.

Le logement est loué non meublé par le bailleur à la structure associative assurant l'accompagnement.

Le bailleur apporte, en outre, sa contribution à la qualité des conditions d'accueil et d'accompagnement en attribuant à la structure associative assurant l'accompagnement une subvention de 2 000€ visant l'ameublement et l'équipement du logement, qui sera équipé chaleureusement au complet par celle-ci.

Vu le dossier réponse retenu pour un logement sur le territoire Nord de l'Association Cité Jean-Baptiste Caillaud de Cités Caritas en lien avec le bailleur Val de Berry dans le cadre de l'appel à candidatures pour le déploiement de logements à destination des familles victimes de violences conjugales du Conseil Départemental du Cher du 30.06.2023.

Entre les soussignés

Le bailleur Val de Berry - OPH du CHER ayant son siège social à Bourges (18) 14 rue JJ Rousseau dûment représenté par Monsieur Benoît LEMAIGRE, Directeur Général, dénommé ci-après « **Val de Berry** », d'une part,

Et

L'Association Cités Caritas - Cité Jean-Baptiste Caillaud ayant son siège social à Paris (75020) 72 rue Orfila, dûment représentée par Mme Delphine COTARD, Directrice dénommée ci-après « **Cités Caritas** », d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'action décrite en préambule, **il est convenu de l'attribution en 2023 par Val de Berry d'une subvention de 2 000€ à Cités Caritas** visant une participation à l'équipement d'un logement sur le territoire Nord du Cher afin de permettre les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement.

Le logement ciblé se situe sur la commune d'Aubigny à l'adresse suivante : 7, Place Chazereau Apt 5.

Article 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIS

Cités Caritas s'engage à :

- Equiper chaleureusement le logement notamment avec :
  - Du mobilier (lits, chaises, tables, meubles de rangement...)
  - De l'électroménager (matériel de cuisson, machine à laver, télévision, réfrigérateur...)
  - De l'équipement (vaisselle...)
  - De la décoration et aménagement (tapis, plaid, coussins...) ...

Accusé de réception en préfecture
018-271800013-20231208-08122023_19-DE
Reçu le 14/12/2023

- Une attention particulière sera donnée à l'esprit chaleureux de l'appartement, par la décoration et le confort de l'aménagement.
- Maintenir cet équipement pendant la durée de la location du logement
- Fournir les justificatifs couvrant la somme de 2000 € dans les 2 mois du versement de la participation de Val de Berry

Val de Berry s'engage à :

- Verser la somme de 2000 € visant participation à l'équipement du logement ci-dessus visé sur présentation de devis par l'association

Article 3 – DUREE

La présente convention prend effet au jour de sa signature. Elle prend fin en même temps que le contrat de location du dit logement

Article 4 – RESILIATION

Chaque partie peut résilier la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de ses engagements. La convention ne pourra être résiliée que par lettre recommandée avec accusé de réception et après mise en demeure d'un mois d'exécuter les engagements restée sans suite.

Article 5 – LITIGES

La présente convention est soumise aux dispositions de la loi française.

En cas de conflit entre les parties, ces dernières s'obligent à se rapprocher pour trouver une solution amiable.

Si aucune solution n'est trouvée entre les parties, le conflit sera obligatoirement présenté devant les tribunaux compétents du lieu de l'immeuble.

Fait en double exemplaires, à Bourges, le

Le Directeur Général de **VAL DE BERRY - OPH DU CHER,**	**La Directrice de l'Association** **Cité Jean-Baptiste Caillaud de Cités Caritas,**
La signature précédée de la mention *« Lu et approuvé »*	*La signature précédée de la mention* *« Lu et approuvé »*
Benoît LEMAIGRE	Delphine COTARD